CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC

MRC DE LA MATANIE

MUNICIPALITÉ SAINTE-FÉLICITÉ

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité tenue le 19 septembre 2019 à 18h30 à la salle Alphonse Simard du Centre communautaire de Sainte-Félicité situé au 194 rue Saint-Joseph à Sainte-Félicité formant quorum sous la présidence de Monsieur Andrew Turcotte, maire.

SONT PRÉSENTS : MONSIEUR ANDREW TURCOTTE, MAIRE

 MADAME SANDRA BÉRUBÉ, CONSEILLÈRE

 MADAME DIANE MARCEAU, CONSEILLÈRE

 MADAME TITA ST-GELAIS, CONSEILLÈRE

 MONSIEUR BERNARD HARRISSON, CONSEILLER

 MONSIEUR FIDÉLIO SIMARD, CONSEILLER

EST ABSENT : MONSIEUR ÉRIC NORMAND, CONSEILLER

Monsieur Yves Chassé agit à titre de secrétaire.

L’Avis de convocation a été transmis dans le délai prescrit.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-09-20**

**ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de l’ordre du jour;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Diane Marceau et résolu à l’unanimité des conseillers que le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité adopte l’ordre du jour.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-09-21**

**AUTORISATION DE PAIEMENT-DÉCOMPTE PROGRESSIF NO 1-PROJET DE REMPLACEMENT DES CONDUITES D’EAU ET D’ÉGOÛT SANITAIRE-TRONÇON I019-LES ENTREPRISES D’AUTEUIL ET FILS INC.**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Félicité doit autoriser le paiement du décompte progressif no 1 pour le projet de remplacement des conduites d’eau et d’égoût sanitaire, tronçon I019, à « Les Entreprises D’Auteuil et Fils inc. »;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Fidélio Simard et résolu à l’unanimité des conseillers :

° D’autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à effectuer le paiement du décompte progressif no 1, à « Les Entreprises D’Auteuil et Fils inc. », concernant le projet de remplacement des conduites d’eau et d’égoût sanitaire, tronçon I019, pour un montant de cent-quatre-vingt-dix-huit-mille-cent-cinquante-neuf-dollars et quarante-et-un-cents (198,159.41$), taxes incluses, et ce, selon les recommandations de Monsieur Marc Lussier de la Fédération Québécoise des municipalités (FQM).

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-09-22**

**AUTORISATION DE PAIEMENT-DÉCOMPTE PROGRESSIF NO 2-PROJET DE REMPLACEMENT DES CONDUITES D’EAU ET D’ÉGOÛT SANITAIRE-TRONÇON I019-LES ENTREPRISES D’AUTEUIL ET FILS INC.**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Félicité doit autoriser le paiement du décompte progressif no 2 pour le projet de remplacement des conduites d’eau et d’égoût sanitaire, tronçon I019, à « Les Entreprises D’Auteuil et Fils inc. »;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Tita St-Gelais et résolu à l’unanimité des conseillers :

° D’autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à effectuer le paiement du décompte progressif no 2, à « Les Entreprises D’Auteuil et Fils inc. », concernant le projet de remplacement des conduites d’eau et d’égoût sanitaire, tronçon I019, pour un montant de cent-cinquante-neuf-mille-deux-cent-vingt-huit-dollars et vingt-huit-cents (159,228.28$), taxes incluses, et ce, selon les recommandations de Monsieur Marc Lussier de la Fédération Québécoise des municipalités (FQM).

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-09-23**

**DEMANDE DE SOUMISSIONS PUBLIQUES SUR LE SEAO-PROJET DE RÉFECTION DE TROIS (3) PONCEAUX-ROUTE DE L’ÉGLISE**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité prévoit faire des travaux de réfection de trois (3) ponceaux sur la route de l’Église;

CONSIDÉRANT QUE des plans et devis ont été préparés par la Fédération Québécoise des municipalités (FQM) pour lesdits travaux de réfection des trois (3) ponceaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Diane Marceau et résolu à l’unanimité des conseillers :

° D’autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à demander des soumissions publiques sur le SEAO pour la réfection de trois (3) ponceaux sur la route de l’Église.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-09-24**

**DÉPÔT-PROCÈS-VERBAL DE L’OUVERTURE DES SOUMISSIONS-PROJET POUR LA MISE EN FORME ET RAPIÉÇAGE DE LA SURFACE DE ROULEMENT EN MATÉRIAU GRANULAIRE DE LA ROUTE DE LA LONGUE POINTE**

CONSIDÉRANT QUE le directeur général et secrétaire-trésorier a transmis au Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité le procès-verbal de l’ouverture des soumissions pour le projet de mise en forme et rapiéçage de la surface de roulement en matériau granulaire de la route de la Longue Pointe;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Tita St-Gelais et résolu à l’unanimité des conseillers :

° DE prendre acte de fait du dépôt du procès-verbal de l’ouverture des soumissions pour le projet de mise en forme et rapiéçage de la surface de roulement en matériau granulaire de la route de la Longue pointe.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-09-25**

**ADJUDICATION DE SOUMISSION-PROJET POUR LA MISE EN FORME ET RAPIÉÇAGE DE LA SURFACE DE ROULEMENT EN MATÉRIAU GRANULAIRE DE LA ROUTE DE LA LONGUE POINTE**

CONSIDÉRANT QU’un appel d’offre de gré à gré a été lancé par la résolution numéro 2919-09-07 pour le projet de mise en forme et rapiéçage de la surface de roulement en matériau granulaire de la route de la Longue Pointe;

CONSIDÉRANT QUE deux (2) soumissions ont été reçues, tel qu’il appert au procès-verbal d’ouverture des soumissions du 18 septembre 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Sandra Bérubé et résolu majoritairement (Messieurs Bernard Harrisson et Fidélio Simard se retirent dans cette décision en raison du lien de parenté) :

° D’adjuger la soumission la plus basse pour le projet;

° D’adjuger en faveur d’Excavation Émilien Simard, la soumission pour le projet de mise en forme et rapiéçage de la surface de roulement en matériau granulaire de la route de la Longue Pointe au montant de cinquante-trois-mille-dollars (53,000.00$), plus les taxes;

° QUE l’adoption de la présente résolution constitue le contrat liant les deux (2) parties.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-09-26**

**LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

Il est proposé par Monsieur Fidélio Simard et résolu à l’unanimité des conseillers :

De lever la séance extraordinaire du 19 septembre 2019, l’ordre du jour étant épuisé et la séance est levée à 18h38.

|  |
| --- |
| *Je, soussigné, Andrew Turcotte, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu’il contient au sens de l’article 142 (2) du Code municipal du Québec.* |

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Andrew Turcotte Yves Chassé, GMA

Maire Directeur général

 Secrétaire-trésorier